

Parmi les 39 communes du bassin de vie chartrain concernées par le projet de concession routière, la commune de Saint-Prest est sans doute la plus touchée dans son environnement par le contournement Est.

En effet, celle-ci devra supporter sur son territoire l'implantation d'un ouvrage routier important.

En conséquence, le conseil municipal a voté le 18 juin 2009 une motion pour affirmer sa position vis-à-vis de ce projet.

Motion du Conseil Municipal de Saint-Prest sur le contournement A154

Le conseil rappelle que la commune de Saint-Prest se trouve confrontée à une problématique particulière par rapport au projet A 154.

En effet, au-delà du choix de la concession autoroutière ou de la mise en 2 x2 voies, se pose le problème du tracé du contournement Est de l'agglomération qui traverse le territoire de la commune via le site inscrit de la vallée de l'Eure et, sur le plateau, près du collège et des habitations existantes et futures...

Le conseil municipal s'accorde sur le fait qu'une solution aux problèmes de dangerosité de la N 154 doit être apportée rapidement.

Considérant qu'un débat public n'est pas ouvert uniquement pour valider tel choix au profit d'un autre, le conseil municipal de Saint-Prest demande à ce que toutes les possibilités de tracé soient étudiées afin d'être versées au dit débat public.

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et considérant le discours de clôture du Grenelle de l'environnement prononcé par le Président Nicolas SARKOZY le 25 octobre 2007, le Conseil ne peut se satisfaire de l'option envisagée sans avoir eu l'assurance de l'Etat que toutes les possibilités de contournement par d'autres tracés soient étudiées.

Enfin, le conseil municipal sera extrêmement attentif à tout projet national ou d'intérêt local pouvant impacter le territoire de la commune. Les élus de Saint-Prest revendiqueront sur ces dossiers le droit de participer activement aux études et d'exercer pleinement leur influence sur les choix à retenir.

En l'absence de solutions alternatives à la traversée de la vallée de l'Eure, le conseil municipal de Saint-Prest n'est pas favorable au tracé de contournement Est tel que présenté actuellement.